

Bulletin de mise en candidature

Fédération québécoise des échecs

Conseil d'administration



Poste: **REPRÉSENTANT SECTORIEL** (mandat de deux ans)

Cochez le secteur convoité

OUEST

Abitibi-Témiscamingue
Mauricie
Outaouais
Nord-du-Québec

RIVE-NORD

Lanaudière
Laurentides
Laval

MONTRÉAL

Montréal

CAPITALE

Québec
Chaudières-
Appalaches

RIVE-SUD

Centre-Québec
Estrie
Montérégie

EST

Bas St-Laurent
Côte-Nord
Gaspésie-Iles
Saguenay

Je, _____ (nom du proposeur), membre en règle de la FQE,
propose la candidature de _____ (nom du candidat) au poste de
représentant sectoriel de _____ (nom du secteur) pour la période 2012-14

Je, _____ (nom du secondeur), membre en règle de la FQE, appuie
la proposition de mise en candidature ci-avant mentionnée.

Je, _____ (nom du candidat), accepte de me porter candidat au
poste de représentant sectoriel de la Fédération québécoise des échecs tel qu'indiqué ci-dessus et
répond aux conditions d'éligibilité spécifiées à l'article 19 des règlements généraux de la Fédération.

Et nous avons signé ce jour, le _____

Proposeur: _____ No de membre: _____

Secondeur: _____ No de membre: _____

Candidat: _____ No de membre: _____

Envoyez à :

Fédération québécoise des échecs

4545, avenue Pierre-De Coubertin, C.P. 1000, Succursale M, Montréal H1V 3R2

Téléphone: (514) 252-3034

Télécopieur: (514) 251-8038

Courriel: info@fqechecs.qc.ca

ARTICLE 19 DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES ÉCHECS

Les employés salariés de la Fédération ne sont pas admissibles à la fonction d'administrateur de la Fédération. Dans le cas où un administrateur deviendrait employé salarié, il perd sa qualité d'administrateur. Pour être admissible à un poste d'administrateur, la personne doit être membre de la Fédération d'une des catégories suivantes, soit régulier ou honoraire, résider au Québec et avoir au moins dix-huit (18) ans lors du dépôt de sa mise en candidature. De plus, le représentant désigné par un secteur doit résider sur le territoire en question.